

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE

PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

ECOTERRES SA – Rue de la Neuville 100 à 6240 Farciennes

PERSONNE DE CONTACT :

Olivier BURTON - Courriel : info.ecoterres@deme-group.com

NATURE DU PROJET :

Demande de permis unique visant la construction et l'exploitation d'un centre de regroupement, de tri et de traitement de déchets minéraux dont des terres excavées.

LIEU D'IMPLANTATION :

Rue de l'Environnement, 8 – 4100 Seraing

A cet effet, et conformément aux articles D.29-5 et suivants, R41-1 et suivants, du livre 1er du Code de l'Environnement, **ECOTERRES** vous invite à participer à la réunion d'information préalable qui sera organisée :

le jeudi 15 juin 2023 à 18h30

au Château du Val Saint-Lambert, Esplanade du Val, s/n – 4100 Seraing

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

La commune de **Seraing** a été désignée comme susceptible d'être affectée par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Chacun est invité, dans un délai de **15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion, soit jusqu'au vendredi 30 juin 2023 inclus**, à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal de la Ville de Seraing, et en y indiquant son nom et adresse. Une copie est également adressée au demandeur.

Pour la commune de Seraing.

Les courriers peuvent être adressés :

SOIT par courrier postal au service Urbanisme à l'attention de M. CASTELLI, Responsable du service d'Urbanisme, Place Kuborn 5 à 4100 Seraing – tél : 04/3308487

SOIT par courrier électronique à permis.environnement@seraing.be

Pour le Demandeur.

Les copies peuvent être adressées :

SOIT par courrier postal à ECOTERRES S.A., à l'attention de M. BURTON, 100 Rue de la Neuville à 6240 Farciennes – tél : 071/25 60 41

SOIT par courrier électronique à info.ecoterres@deme-group.com

La personne habilitée à répondre aux questions, observations et suggestions des citoyens vis-à-vis du projet est le Demandeur (voir coordonnées ci-dessus).